

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 49 (1959)

Artikel: Sociétés de garçons

Autor: Surdez, Jules

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans la mémoire des hommes. Seul un miracle assez proche serait en état de renverser la marche implacable du destin et d'arrêter une situation qui du point de vue folklorique se détériore de plus en plus. Ce prodige apporterait en même temps une solution à la présente régression de l'industrie textile de la vallée. Peut-être les besoins grandissant en cobalt, en uranium et en radium provoqueront-ils un renouveau fortuit et qui sait si la légende n'a pas finalement raison qui dit: le génie de la montagne, qui règne sur les mines d'argent de Mariakirch, fréquentait jadis les humains et leur faisait beaucoup de bien, mais n'en fut payé que d'ingratitude. Un jour, voyant la fille d'un mineur qui se faisait remarquer par sa beauté, il lui demanda la main; mais elle la lui refusa, et depuis ce jour le génie reste enfermé à l'intérieur de la montagne obstruant toutes les mines, de telle sorte que toute activité dut y cesser. Une seule fois pourtant il réapparut pour faire don à la jeune fille d'une rose travaillée en argent; puis il disparut pour toujours. La rose, qui se trouve encore aujourd'hui dans les mains des descendants de la jeune fille, y est gardé comme un trésor et on ne la montre à personne. Elle s'ouvre chaque fois qu'un bonheur arrive à la famille et se referme dès qu'un malheur doit la frapper. Il est encore dit, qu'on entend souvent le génie frapper de coups de marteau et qu'un jour il rouvrira les riches filons d'argent¹.

Sociétés de garçons

par *Jules Surdez*, Berne

Jusqu'au milieu du siècle passé, il y eut des «Sociétés de garçons» dans toutes les paroisses du Jura bernois. D'aucunes possédaient un règlement écrit mais la plupart s'en transmettaient oralement la teneur. Certains articles plus ou moins secrets n'étaient dits qu'à l'oreille de son successeur par le président sortant.

Les membres de ces groupements, portaient des noms étranges: les «Beaux oiseaux»², «les Bots et les âpron»³, «les Putois et les fouines»⁴, les «Feux-follets du marécage»⁵, les «Echos des bois»⁶, les «Compagnons du beau jardin»⁷, etc.

Dans quelques paroisses catholiques, ces «compagnies» se confondaient avec la congrégation paroissiale des garçons⁸. Elles avaient leur bannière⁹,

¹ A. Stoeber, *Sagen des Elsasses* (Strasbourg 1892), p. 110.

² *lê bël ou'jé.*

³ *lê ba è lê rouè.*

⁴ *lê ptō è lê fouèyïn.*

⁵ *lê syàlton d' lê sèny.*

⁶ *lê rêton d'ê bō.*

⁷ *lê kèmrād di bê tyàtchi.*

⁸ *lê sōsi'tè d'ê bou'b, lê kōnfrins d'ê bou'b.*

⁹ *konfrou* s.m.

leur messe annuelle, au cours de laquelle les membres allaient déposer sur le maître-autel leur offrande cachée dans un billet plié en quatre qui portait leur nom.

Tous les garçons de bonne vie et bonnes mœurs, âgés d'au moins seize ans, pouvaient en faire partie jusqu'à leur mariage ou, s'ils ne prenaient point femme, jusqu'à leur mort.

Le plus âgé d'une compagnie en était le chef (le maître, le président, le capitaine); celui qui venait ensuite (son remplaçant éventuel) en était «l'ambourg»¹ (l'adjoint, le lieutenant²); les deux plus jeunes remplissaient l'office de valets³. Comme «écrivain»⁴, on choisissait celui qui savait tenir une plume, et comme parleur⁵, celui qui avait la parole facile⁶. L'organisation de la société variait naturellement suivant les lieux et leur importance.

Le «capitaine» présidait ordinairement l'assemblée des garçons qui se tenait dans quelque «poille»⁷ spacieux, dans l'arrière-salle de l'auberge ou même parfois dans une grange ou un «chari»⁸. Il donnait les ordres nécessaires à ses subalternes; d'entente avec le «lieutenant», il infligeait des amendes ou des punitions à ceux dont la conduite laissait à désirer.

Les nouveaux membres et ceux qui allaient se marier devaient payer à boire à leurs camarades. Le fiancé venant d'une autre paroisse était tenu de verser une certaine somme, le soir des accordailles⁹. Elle était parfois assez élevée pour payer les frais d'un souper auquel on invitait plus tard les nouveaux mariés. Cette coutume variait d'une région à l'autre. En certains lieux, le tribut était réclamé sur le chemin de l'église, où un barrage arrêtait le cortège nuptial. Un charivari, au cours de la nuit de noces, punissait les réfractaires.

Les «valets» servaient d'échansons lors des béjaunes, des collations ou d'autres repas. Lorsqu'un de leurs camarades leur semblait être ivre, ils lui disaient: *Rvétynè?*¹⁰ S'il ne pouvait répondre: *Ty'nyá*¹¹, ils prenaient sa «marque»¹², déposée devant lui, et la jetaient sous la table, comme un os à un chien. Quand l'ébriété était manifeste, ils le mâchuraient avec de la suie puis le transportaient sur une civière, jusqu'au milieu de la rue, en chantant un «Libera me» ou un «In paradiso» fantaisistes en patois.

¹ *anboué*. ² *la yuetnin*. ³ *vāla, pōmō, tchyoni*. ⁴ *ékryou, grètpèpi*. ⁵ *pèlou, pèli*.

⁶ *stu k'èvé in bē bot-fā* (celui qui était éloquent, qui avait un beau «boute-dehors».

⁷ *poùèy*, chambre du poêle.

⁸ *tchèri, rmij* s.f. hangar, remise, pour les chars et les instruments agricoles.

⁹ Le tribut en question se nommait *konpr, tchoufr, tiri-fā* (tirée-dehors). Ce dernier terme désignait aussi la cérémonie, au cours de laquelle des pétarades étaient tirées.

¹⁰ Revigorer.

¹¹ Gâteau aux fruits. *Rvétynè* et *tynyá* (y = Il mouillées) sont deux mots patois difficiles à prononcer, surtout quand on a la langue pâteuse.

¹² *mèrk*, «marque», armoiries, écusson.

Le «parleur» adressait une courte allocution aux fiancés, lors des accordailles, aux jeunes époux, après la chanson des «pieds de bœufs»¹, à un nouveau cabaretier, etc. au pied du «mai» traditionnel.

L'«écrivain» tenait à jour les fluctuations de la liste des membres et notait soigneusement les faits et gestes de la «compagnie».

A en croire les mauvaises langues, les garçons auraient eu jadis leur «rigot» (*riga* = exécuter des basses œuvres) pour plonger jusqu'au cou, durant une heure, dans un puant cloaque, les gens suspects d'actes délictueux. Une «chambre de la chèvre»² se trouvait même à leur disposition dans les petites villes et les localités importantes. Le lieu en était rigoureusement tenu secret. On y séquestra même la fiancée (à Roches, entre autres) et le prince dut intervenir énergiquement.

Dans un village dont je tairai le nom, où les habitants ont toujours été et sont encore d'enragés braconniers devant l'Éternel (ou plutôt devant le démon), on conte encore le fait suivant qui se serait passé dans une des premières années du régime bernois, soit il y a près d'un siècle et demi.

Un individu de la Prévôté de Moutier-Grandval ayant dénoncé au juge un membre de la compagnie des garçons qui avait tué un cerf dans les parages de Pierre-Pertuis, quelques compagnons, sur l'ordre de leur chef, l'attirèrent dans une clairière, le garrotèrent, et le condamnèrent à mort.

Ils épaulaient déjà leur arme pour le fusiller lorsque une harde de sangliers débouchèrent d'un hallier. Les fusils du peloton se tournèrent d'eux-mêmes contre les pachydermes dont la laie et deux marcassins furent abattus.

Le dénonciateur, qui l'avait échappé belle, réussit à sa libérer de ses liens et à prendre la fuite ... Les vengeurs prétendirent qu'ils auraient tiré en l'air mais il jugea prudent de garder le secret. «On ne sait pas toujours, n'est-ce pas. ?»³ (comme le disait en patois, ma grand'mère).

Les «compagnons» veillaient à la moralité et à la sûreté publiques. C'est parmi eux que l'on choisissait parfois le guet de nuit⁴, le «valet des bois»⁵, celui des champs et des prés, le chef des «seringueurs»⁶ et même le fontainier⁷. Ce sont eux qui allaient chanter souvent de porte en porte en patois ou en français le Bon An, Noël, l'Apparition, les loups⁸, Carnaval⁹, les Brandons¹⁰, la Passion, les chants de noces ou d'accordailles.

¹ *tchinson dé pi d bu*, chanson des pieds de bœufs (ou : de lessive. On nomme aussi *pi d bu* un support de lessive, une sorte de piédestal à 3 ou 4 pieds sur lequel on place un cuvier).

² *lê tchinbr d lê tchi^{er}vr* est le cachot communal, la salle de police, la prison de police, le bloc, le violon, la cellule, la «tôle».

³ *An n'sè p édé, non pét?* ⁴ *lê dyèdj*.

⁵ *lâ vâla dè bô* = le garde-forestier; *lâ vâla dè prè* = le garde champêtre.

⁶ *lê srindiu*, les pompiers; *lê srindy*, la seringue = la pompe à incendie.

⁷ *lâ bænli*, le fontainier; dérivé de *bæné*, tuyau de bois, etc.

⁸ En claquant du fouet dans les champs; cela s'appelait *chakè lê lou*.

⁹ *Karimantran (a)* ¹⁰ *lê Fèy*.

Ils honoraient les nouveaux mariés, le compère¹, la commère² et leur filleul(e), par des décharges d'armes à feu qui les préservaient jadis des mauvais esprits. Ils ne ménageaient pas non plus leur poudre, le soir des accordailles ou auprès d'un barrage de noces, dès que le fiancé appartenant à une paroisse étrangère avait payé le tribut d'usage, en compensation de la fille enlevée à la «communauté».

Ce sont aussi les «garçons» qui organisaient les carillons ou charivaris³ de la nuit de Carnaval, ceux qui réprouvaient le mariage d'un veuf ou d'une veuve, d'un vieillard avec un conjoint beaucoup plus jeune, et ceux qui traînaient aux gémonies les personnes soupçonnées d'avoir commis un crime ou de sentir le fagot.

Les «compagnons» se chargeaient aussi de planter un «mai»⁴ devant la maison d'un nouveau maire, en l'honneur d'un nouveau pasteur ou d'un nouveau cabaretier; ils tiraient les mortiers à certaines fêtes religieuses ou civiles ou lors de la venue du prince évêque.

Le soir du retour de fête⁵, en Ajoie, c'étaient les «garçons» qui organisaient la danse du coq⁶ comportant outre les danseurs, célibataires ou non, trois personnages choisis dans la «compagnie»: le barbier, le patient qu'on rasera, et le porteur du coq qu'il jettera à la fin de la danse sur un danseur qui aura du foin dans ses bottes. (Voir l'article paru à ce sujet dans le Folklore suisse, 1950, p. 56*).

Ce sont encore les membres de la «Société des garçons» qui édifiaient le bûcher⁷ qu'on allume le soir du dimanche des Brandons, et dont le bois est habituellement ramassé dans la forêt par les écoliers ou quémandé dans les maisons. Suivant les lieux, un mannequin représentant le prince Carnaval est suspendu au haut du mât dressé au milieu du foyer. Sur les rives du Doubs, en Ajoie, dans la Vallée de Delémont et la Prévôté de Moutier-Grandval, on le précipitait autrefois, lesté de cailloux, dans un gouffre de la rivière. Les garçons masqués feignaient de pleurer et de s'arracher les cheveux. (Sur ces coutumes, voir aussi Glossaire des patois de la Suisse romande, III, 99.)

Ils se déguisaient, plusieurs jours avant celui du Mardi gras, et se rendaient de maison en maison. Ce sont eux, bien sûr, qui organisèrent les premiers cortèges carnavalesques, et imaginèrent ce plaisant moulin des

¹ *konpér* = parrain.

² *komér* = marraine; *komèré* = repas de baptême; suivant les lieux, les fiancés, ou le parrain et la marraine, sont nommés *lè bé*, les beaux.

³ *tchèribèri*, *bètchè* (Saignelégier), *rètyètè* (Porrentruy), *rètchètchè* (Noirmont).

⁴ Epicéa auquel on ne laissait que la cime nommée *lè bòkat*, aux Franches-Montagnes, *lè kapiron*, en Ajoie.

⁵ *lè rvira*. ⁶ *lè dins di pou*.

⁷ Nommé *tchavouin.n* dans le Jura catholique et *bât* dans le Jura réformé.

vieilles femmes qui n'a pas encore cessé partout de changer en belles jeunes filles des grand'mères à demi percluses¹.

Qui d'autres que les «compagnons» font encore chasser le «dairi»², au cours d'un rigoureux hiver, par quelque étranger naïf?

Le 1^{er} mai, ils plantent, ici ou là, un «mai» feuillu (hêtre ou tilleul) sur le toit ou devant la porte d'une maison abritant une fille vertueuse. Quant aux libertines, elles aperçoivent, le matin, un épouvantail dressé sous la fenêtre de leur chambrette. Les femmes hargneuses et grondeuses n'ont droit qu'à un rameau de houx épineux³ ou d'églantier⁴ fixé au petit «clédard»⁵ de la «choulière»⁶. Les variantes de ces coutumes sont nombreuses.

Dans l'un ou l'autre village, on plantait, il y a un peu plus d'un siècle, un petit mât de mariage auquel était suspendu un hochet ou quelque autre attribut de l'enfant. Une bouteille vide signalait un foyer infécond.

Les «garçons» baignaient la «conscience»⁷ des filles légères dans l'auge de la fontaine, comme on le fait aux poules qui cherchent sans cesse à couvrir.

Il était interdit à un membre de la «compagnie» de servir de «brisac»⁸ à un autre «compagnon», car cette fonction tendait en somme à la désagréger sciemment ou non.

C'est dans les sociétés de garçons que se formèrent les embryons des premiers groupements de chanteurs, de musiciens, de fervents du tir. Les «compagnons» furent en quelque sorte, en maints lieux, les précurseurs des conférences de S. Vincent de Paul.

A une époque où l'on ne faisait guère montre de tendresse envers les filles «qui avaient le bouquet⁹», certaines «compagnies» leur fournissaient le parrain pour le bâtard¹⁰ et payaient au besoin le «comèré», c'est-à-dire le repas de baptême.

Là où l'on avait coutume d'enterrer nuitamment les suicidés, la société des garçons déléguait quatre d'entre eux pour accompagner le défunt à sa dernière demeure. Dans les paroisses où les enfants illégitimes n'étaient

¹ Il leur suffisait, entre deux portes, de changer de masque, de tablier et de coiffure.

² Animal fantastique qui devait venir se jeter dans le sac tenu par le patient en un lieu exposé à une bise glaciale. C'est quand il était à demi gelé que le malheureux chasseur à l'affût se rendait compte qu'on s'était joué de lui et qu'il jurait un peu tard qu'on ne l'y prendrait plus. Cf. Folklore suisse, 1956, p. 7*.

³ *pîn fō*. ⁴ *bòtnjō*. ⁵ *dòlèjat* s. f. ou *bèrlat*.

⁶ *tchoulièr* s.f. jardinet où l'on sème la graine de chou.

⁷ Lui plonger le séant dans l'eau froide.

⁸ Un des nombreux noms de celui qui fait les démarches nécessaires auprès des parents de la future épouse (*mèryou* marieur, *bak avoquin*.n becquète avoine, *grām son* croque son).

⁹ Qui se trouvaient grosses, *k'èvin l' bòka*, *k'ètīn épās* qui étaient épaisses (enceintes).

¹⁰ *lò bètè*, *lò tyányà* (le coin).

baptisés que le soir, des «compagnons» ne renâclaient pas à tirer les coups de feu coutumiers, ce qui ne convenait pas toujours au pasteur ni au maire.¹

Ils prêtaient aide parfois à la veuve et aux orphelins nécessiteux. Quand un paysan était malade, ils se relayaient, au temps des œuvres, pour le remplacer dans la mesure du possible.

Si les «compagnons» étaient loin d'être toujours de petits saints, il leur sera beaucoup pardonné pour avoir été secourables et de fermes soutiens de la moralité, ce qui ne les empêchait pas, à l'occasion, de faire des farces plus ou moins plaisantes et d'apposer des pancartes quelquefois injurieuses.

Charivari et société de garçons à Cudrefin en 1783

par *Louis Junod*, Lausanne

Dans un article publié en 1951², j'avais émis l'hypothèse que c'étaient les sociétés de garçons qui avaient joué le rôle déterminant dans la transformation du caractère du charivari au début du XIX^e siècle dans le Pays de Vaud. Or on trouve dans les archives du bailliage d'Avenches un cas qui présente précisément ce nouveau caractère du charivari; il est isolé, mais intéressant à cause de sa date, alors que les autres exemples de charivaris à l'époque bernoise sont généralement ceux de remariages de veufs ou de veuves.

Le 23 novembre 1783, le pasteur d'Avenches remettait après publication les annonces du mariage de Frédéric Rosset, fils de l'ancien gouverneur et conseiller d'Avenches Emmanuel Rosset, avec Marie fille de feu le conseiller Joseph Treyvaud, de Cudrefin. Les fiancés avaient tous deux vingt et un ans, étant nés en 1762³. Le mariage, qui n'a été célébré ni à Avenches ni à Montet-Cudrefin, doit avoir été béni l'un des jours suivants, probablement dans l'une des paroisses du bailliage voisin de Morat, car nous n'en avons pas retrouvé la trace dans les registres des paroisses vaudoises de la région. Il n'y a là rien d'étonnant, souvent les mariages se faisaient en dehors de la localité de résidence des époux.

Quoi qu'il en soit, le jeune marié, Frédéric Rosset, assisté de son père, du curial de Cudrefin Abraham Rosset, son cousin, et de l'avocat Nicolas

¹ Ni surtout aux faux dévôts.

² Louis Junod, *Le charivari au Pays de Vaud dans le premier tiers du XIX^e siècle*. Archives suisses des Traditions populaires, t. 47 (1951), p. 114-129. Sur les sociétés de garçons, voir p. 123-125.

³ Jeanne-Marie Treyvaud, fille de Joseph Treyvaud, de Montet, et d'Elisabeth Magnin, de Cudrefin, avait été baptisée à Montet le 17 janvier 1762 (Archives Cantonales Vaudoises, Eb 83/2, p. 151). Abraham-Frédéric Rosset, fils de M. Emmanuel Rosset, conseiller d'Avenches, et de Mme Marianne Fornallaz, né le 4 décembre 1762, avait été baptisé à Avenches le 14 du même mois (A.C.V., Eb 9/5, p. 39).